



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	17	18

Date de la convocation

31.10.2022

### Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 8 novembre,

À 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**

### Présents :

- **Adjoins au Maire**  
M. Jean-Yves RIOU, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe ; M. Thierry BENOIT, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Marjorie BERARD, 4<sup>ème</sup> adjointe ; M. Philippe ANGELETTI, 5<sup>ème</sup> Adjoint.
- **Conseillers municipaux :**  
M. Régis VALENTIN, M. Alain GARDON, Mme Geneviève MANENT, M. Laurent RENEE, Mme Claudie CHIRI, Mme Aurélie MARTINEZ, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.
- **Excusés :** Mme Claudie BLANC.
- **Pouvoirs :** Mme Claudie BLANC à Monsieur Jean-Yves RIOU.
- **Secrétaires de séance :** Mme Anne-Marie DAUPHIN, M. Régis VALENTIN.

### Délibération n°52/2022

#### Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de la répartition des amendes de police – Année 2023 – Acquisition de trois radars pédagogiques

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°43-2022 du 12 juillet 2022, il a été approuvé à l'unanimité l'acquisition de trois radars pédagogiques pour limiter la vitesse, sous réserve de financement par le Département au titre des amendes de police.

Considérant que l'enveloppe des amendes de police de l'année 2022 a été épuisée, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler la demande de financement au titre des amendes de police de l'année 2023.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 27 mai 2020, portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L.2122-22-26 ;

Considérant le budget de la commune ;

Considérant le soutien financier mobilisable via le Département de Vaucluse, dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transports en commun.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Autorise**, Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Département de Vaucluse, dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police, pour l'année 2023, à hauteur de 70 %, pour l'acquisition de trois radars pédagogiques.

**Approuve**, le plan de financement ci-dessous

Coût prévisionnel HT : 6 090.72 €

Amendes de police (sur la base de 70 %) : 4 263.50 €

Auto financement : 1 827.22 €

**Dit**, que les crédits seront inscrits au budget primitif principal 2023, opération d'investissement n°45-vidéo protection-radars.

#### ***Décision adoptée à la majorité***

***Vote :***

***Pour : 15***

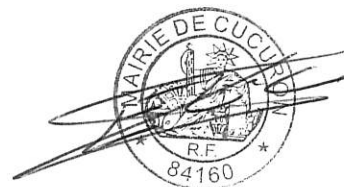
***Contre : 1 (J. COULANGE)***

***Abstentions : 2 (MJ.SOTTO, AC. REUS)***

***Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.***

***Fait à CUCURON, le 10.11.2022***

***Le Maire,  
Philippe EGG***



**Publiée le :**